



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

Tél. : 05.59.68.33.71

Fax. : 05.59.68.32.23

Mail : mairie.sedzere@wanadoo.fr

Présents : MM. Larroze, Barrère, Courrèges, Loste-Bordenave, Marques, Séverin, Caillard, Grabé-Bidou.

Absents : MM. Jeannerot, Oddos, Gonzalez Gonzalez.

Secrétaire de séance : M. Courrèges.

Le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Les comptes rendus des séances des 15 septembre 2020 et 17 octobre 2020 sont approuvés à l'unanimité des présents.

1) Délibérations :

1.1) N° 2020/30 : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Luy Gabas Lées (LGL) :

Le RPQS du SIAEP LGL pour l'année 2019 a été approuvé par l'assemblée délibérante du SIAEP. Ce rapport a été diffusé aux Conseillers Municipaux afin de délibérer sur son contenu. Il est à la disposition du public en Mairie.

- Le SIAEP LGL regroupe 63 communes réparties sur quatre Communautés de Communes et assure la distribution de l'eau potable à 32 939 habitants.
- Le taux de conformité des analyses qualité est de 98 %. L'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du territoire.
- Le linéaire du réseau est de 1 098 km.
- L'eau provient de :
 - L'Aygue Blanche (Louvie-Juzon)
 - L'Aygue Nègre (Asson)
 - Prise d'eau dans l'Ouzom (Arthez d'Asson)
 - Forage de Baudreix
 - Forages de Burosse-Lalongue, Lespielle
- La consommation globale est de 2 128 046 m³, soit + 1,4 % par rapport à 2018. Les consommations domestiques qui semblaient stagner entre 80 et 90 m³/an depuis 2016, sont en augmentation en 2019 (93 m³/an).
- Tarification : 2,26 € TTC/m³ jusqu'à 120 m³ consommés.
- Travaux :
 - renouvellement de réseaux (10 202 ml au total). Chantiers les plus importants :
 - Moncla : 2 074 ml
 - Portet : 728 ml
 - Aubin : 295 ml

- Caubios-Loos : 290 ml
 - Aydie : 203 ml
 - Buros : 264 ml
 - Gabaston : 5 781 ml
 - Taron : 117 ml
- Branchements renouvelés : 136
 - Ouvrages (châteaux d'eau, réservoirs) : Baleix, Bernadets, Serres-Castet (réhabilitation des réservoirs)
- **Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le RPQS 2019.**

1.2) N° 2020/31 : Mise en place du prélèvement automatique pour l'encaissement de la cantine et de la garderie :

En raison de la mise en place de nouveaux moyens de paiement automatisés par les services de la commune, il est proposé que les redevables soient autorisés à s'acquitter des sommes à leur charge par prélèvement automatique.

Une facture sera adressée par mail par la commune et par courrier, via la Direction Générale des Finances Publiques.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité des présents cette modification. Il charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et précise qu'une copie sera transmise à Monsieur le Préfet.**

1.3) N° 2020/32 : Régularisation élargissement Chemin de Biearraou :

Le Chemin de Biearraou a été élargi avec l'accord du propriétaire des terrains concernés.

Il s'agit aujourd'hui de dresser l'acte authentique constatant l'acquisition par la commune des terrains ayant servi à l'opération.

Le prix du mètre carré a été fixé à 0,50 €.

La superficie totale s'élève à 9a98ca pour un montant global de 499 €.

- **Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'acquérir les parcelles et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches et formalités requises.**

2) Questions diverses - Informations :

2.1) Point des autorisations d'urbanisme :

PC 20P0009 – JOAN Bernard – construction carport : déposé le 02/10/20 ;

PC 20P0010 – ORAL Mehmet – construction hangar + photovoltaïque : déposé le 07/10/20 ;

PC 20P0011 – LACOMA Nicolas – construction carport : déposé le 19/10/20 ;

PC 20P0012 – MARTINEZ Patrick – construction carport : déposé le 21/10/20 ;

CU 20P0007 – PUYAU Christian – construction maison individuelle : déposé le 16/09/20, accordé le 25/11/20 ;

CU 20P0008 – Notaire GUEIT-DESSUS – vente porcherie : déposé le 24/09/20, accordé le 30/09/20 ;

DP 20P0003 – PAULIEN Patrick – construction piscine : déposé le 23/09/20, accordé le 02/11/20 ;

DP 20P0004 – CASTAING J. Richard – panneaux photovoltaïques sur hangar existant : déposé le 23/09/20, accordé le 13/11/20.

2.2) Vente de bois :

2.2.1) Au cours du Conseil Municipal du 17 octobre 2020, nous avons effectué une reconnaissance du bois situé le long de la RD62 entre le Chemin de l'Ecole et le Chemin de Michel.

L'entreprise qui devait venir pour effectuer la coupe s'est manifestée le jour prévu pour l'opération en disant qu'elle ne pouvait pas intervenir car la tempête qui a sévi les jours qui ont suivi cette reconnaissance avait fait des dégâts sur le piémont pyrénéen et qu'ils devaient s'y rendre en urgence. Depuis, pas de nouvelle !

Une deuxième entreprise a été contactée laquelle projette, après avoir fait une reconnaissance, de faire la coupe très rapidement. Une offre de prix a été faite : 7€ la tonne.

➤ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents.**

2.2.2) La vente de bois aux habitants a été fixée au 5 décembre 2020 à 9h devant la Mairie. Les lots ont été repérés par la commission ad hoc.

2.3) Régime indemnitaire des personnels :

En avril 2017, le Conseil Municipal a délibéré pour la mise en place du Régime Indemnitaire relatif aux Formations, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP). Tous les personnels peuvent en bénéficier.

L'Indemnité relative aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) est versée mensuellement, dans la limite d'un montant annuel attribué.

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est attribué annuellement et individuellement aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciée dans les conditions de l'entretien professionnel. Ce versement, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre, a lieu en décembre.

Les attributions individuelles pour les deux parts du régime indemnitaire font l'objet d'un arrêté du Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va attribuer le CIA aux cinq employés de la commune en raison de leur implication dans le travail pendant la pandémie de la COVID 19.

Le plafond de la dépense globale sera inférieur à 1 000 €.

2.4) Demande de subvention :

Une demande pour 2021 a été formulée par le Secours Catholique. Elle sera examinée en janvier/février 2021.

2.5) Nettoyage du bourg et du lotissement :

Ce nettoyage aurait dû avoir lieu le 10 octobre 2020 mais, à cause des intempéries, il a été reporté. Une nouvelle date est proposée : le 12 décembre 2020 à 9h.

2.6) Réfection RD 62 :

Le relevé topographique entre le pont du Gabas et le rond-point du lotissement a été réalisé courant novembre. Une réunion de concertation avec le Conseil Départemental va avoir lieu mi-décembre.

2.7) Eclairage public :

Une demande a été adressée au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques afin de diminuer la durée de l'éclairage public sur le parking de l'école et derrière la Mairie.

2.8) Boîte à lire :

Concernant la récupération d'une ancienne cabine téléphonique afin d'abriter la boîte à lire, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, un dernier tour de table est effectué :

Madame SEVERIN pose la question de l'encadrement des enfants pendant la garderie. Elle estime qu'une seule personne le matin et le soir est insuffisante en cas d'incident avec un enfant.

Le cas se pose le matin de 7h30 à 8h50.

- La personne en charge a pour consigne d'appeler le Maire ou le 1^{er} Adjoint en cas de problème.

Le soir, le problème ne se pose que pour ½ heure car les personnels communaux quittent à 18h. Même consigne que ci-dessus si problème.

La séance est levée.

